



TRI RACE 2022

Règlement de course

Généralités :

Le **Triathlon** est une épreuve sportive d'endurance qui consiste à **enchaîner**, successivement par un même athlète et dans l'ordre suivant les **trois disciplines** : natation, cyclisme et course à pied. Aucune aide extérieure n'est autorisée et la mesure du temps passé par l'individu à réaliser l'épreuve se fait **sans arrêt du chronomètre**.

Les horaires sont disponibles sur :

- le site de l'organisateur :
<https://saintpaullesdaxtriathlon.assoconnect.com/page/959409-presentation>
- le site du chronométreur <https://pyreneeschrono.fr/>

Accès aux épreuves :

Le TRI RACE de Saint Paul les Dax 2022 est une manifestation agréée par la FFTRI et la ligue Régionale de la Nouvelle Aquitaine de Triathlon.

L'**inscription** à l'une des épreuves organisées implique :

- l'adhésion **pleine et entière de ce règlement de course** et à la **règlementation sportive** en vigueur de la Fédération Française de Triathlon disponible sur <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive>
- d'être **licencié FFTRI 2022**
- pour les **non licenciés**, d'être détenteurs d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition du sport requis pour cette compétition (triathlon pour les courses individuelles, ou natation, cyclisme, course à pied pour les relais) datant de moins de 1 an le jour de la compétition**, et en s'acquittant du pass compétition en supplément, payable en ligne lors de l'inscription.

Pour participer à une épreuve :

- L'athlète doit posséder l'**âge requis en fonction de l'épreuve souhaitée**
- Il ne doit pas être dans la situation d'interdiction temporaire ou totale de concourir par une Commission Disciplinaire au moment de son engagement.
- Il doit, le jour de l'épreuve, présenter une **pièce d'identité, licence ou certificat médical**.



TRI RACE 2022

Règlement de course

Les **engagements** se feront **en ligne** sur le site <https://pyreneeschrono.fr/> à tarif préférentiel.

Il n'est pas possible de s'inscrire sur place le jour des courses.

Le nombre de concurrents maximum par course est indiqué sur <https://saintpaullesdaxtriathlon.assoconnect.com/page/959409-presentation>

Imprévu, Changement, Remboursement :

En cas d'imprévu, l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires pour le bon déroulement des épreuves : **changements** de programmes, de parcours, de formats ou types de courses.

Un **remboursement** est **prévu uniquement** si l'épreuve est **annulée par l'organisateur**. Une **retenue de 5€** par personne sera appliquée pour les frais engagés.

Une **inscription validée ne pourra pas faire l'objet d'une demande d'annulation, ni de remboursement par le compétiteur pour quelque motif que ce soit**. La seule possibilité sera d'effectuer un **changement de nom de concurrent** (la personne se désistant devant fournir **tous les renseignements et documents nécessaires pour le nouveau compétiteur et gérant totalement le côté financier**).

Tout concurrent ayant validé son inscription pourra changer de format de course :

- **il devra payer tout supplément pour une course de tarif supérieur,**
- **le passage à une course de tarif inférieur ne fera pas l'objet de remboursement de la différence.**

Règles générales :

Les épreuves :

- Les courses **S et XS** sont supports aux championnats départementaux 2022.
- L'épreuve de **type A relais** propose un Challenge Entreprise **et** un format original **individuel** appelé Super Race.



TRI RACE 2022

Règlement de course

Natation :

- Les compétiteurs peuvent nager le type de nage qu'ils désirent.
- La combinaison de natation est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° en distance XS et S. L'épreuve est annulée pour une température de l'eau inférieure à 12° qu'elle que soit la course.
- Le port d'un **bonnet de bain** est obligatoire.

Cyclisme :

- Un **dossard et une ceinture porte dossard** sont obligatoires,
- Le dossard se porte **dans le dos**,
- Une **étiquette tige de selle** reprenant le numéro de dossard (hauteur 5 cm minimum) doit être apposée sur le vélo,
- Tout déplacement dans l'**aire de transition** doit se faire **vélo à la main**,
- Les compétiteurs ou leurs matériels ne doivent pas gêner les autres concurrents,
- Le **port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée** sur la totalité du parcours,
- L'**aspiration / abri / drafting** est **interdit** pour les courses **XS** et **S** (routes ouvertes) mais il est **autorisé** pour la course relais **type A** et la course individuelle **Super Race** (routes semi fermées : voitures présentes uniquement dans le même sens que les cyclistes).
- Les **vélos chrono** sont **interdits** sur le type A relais et super race. Pas de prolongateur dépassant les « cocottes » pour le **type A** relais et **Super Race**.
- Chaque concurrent doit **respecter le code de la route** en toutes circonstances et doit obtempérer aux ordres de services de police et gendarmerie.
- Il ne sera possible de récupérer son vélo dans le parc qu'à l'ouverture de celui-ci par l'organisateur.

Course à pied :

- Le **dossard** doit être porté **devant**, sur le ventre en **3 points d'attaches** minimum
- Courir torse nu est interdit

Aucune annotation ou détérioration ne doit être apportée sur les dossards et les ceintures : le non-respect de ce point entraînera la facturation du dossard, sa plastification et la puce associée (soit 3€ TTC par dossard + 4€ TTC par ceinture).

Un concurrent qui ne rendrait pas la puce de chronométrage se verra facturer et prélever du coût de celle-ci soit 3€

Les résultats seront disponibles sur le site <https://pyreneeschrono.fr/>



TRI RACE 2022

Règlement de course

Officiels :

Dans une course agréée FFTRI les officiels sont :

- Les signaleurs et les responsables de la sécurité
- Les membres du service secours
- Les arbitres
- Les délégués techniques et sportifs de la ligue ou de la FFTRI
- Le délégué du contrôle antidopage

En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des officiels.

Règles sanitaires (COVID) :

- Dans tous les cas, les **règles sanitaires en vigueur à la date de la compétition** devront être respectées par les concurrents.
- **Obligation du Pass Vaccinal à partir de 12 ans**

Droit à l'image :

Tous les coureurs autorisent les organisateurs à **utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la TRI RACE 2022** sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Responsabilité :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, signaleurs, services de police ou gendarmerie.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les vols ou dégradations des matériels dans l'enceinte du parc à vélo, aux abords de la course et durant la course.

Bonnes courses